

Le 06 Juin 2019

### Séance de travail 3 de l'atelier 2 des Assises du CRE

#### Présents -es

PIOLLERAT-GARCIA Patricia

GREIB Pierre

JANSEN Eric

KANOYNE Priscillia

MERZ Carolin

FALL Seynabou

Préconisations et réflexions autour de ce qu'on veut du CRE

#### Autonomie

- Rattacher l'instance à l' élu -e de la démocratie locale et travailler avec les élus -es en charge des discriminations et relations européennes
- faire de sorte que l'étranger ne soit pas oublié dans les aspects de la Municipalité (la vie municipale)
- Veiller à ce que les étrangers -es soient pris -es en compte dans l'ensemble des décisions de la Ville, cela veut dire être informé des projets de décisions les concernant et pouvoir interpeler les élus -es en charge de ces projets afin de s'inscrire dans une démarche participative de co-construction
- Promouvoir de façon positive la place des étrangers -es dans la vie de la Cité
- Etre partie prenante dans le Réseau Européen des Cités Interculturelles, en collaboration avec l'association des Cités Interculturelles avec laquelle nous travaillons déjà
- Participer à la lutte contre les discriminations
- Veiller à faciliter l'accueil des étrangers -es arrivant dans la Ville en lien avec les acteurs travaillant sur la chose
- Revendiquer une égalité réelle des droits et en particulier le droit de vote aux élections locales, régionales

## Fonctionnement et constitution

### Composition

Garder le format actuel avec les trois collèges avec ouverture à toutes les nationalités, mais la majorité des membres doivent être étrangers -es :

- le collège 2 : ce qu'il faut comme critère clair : que ce soit des associations en lien avec les objectifs du CRE ;
- Collège 1 : limité à 40 membres avec parité et répartition en fonction de la taille du quartier ;
- Collège 3 : maintien actuel des associations désignées par le Maire

### Organisation

- Assemblée plénière qui définit les orientations générales, décide des thèmes et projets ; vote les motions ; a le pouvoir d'interpellation des élus -es
- Chaque groupe nomme des référents et ces derniers forment un bureau qui désigne un porte-parole en son sein pour une durée à déterminer. Le groupe projet peut interpeler les élus -es compétents -es sur la thématique et prépare/ anime les plénières avec le chargé de projet
- La ville assure et facilite le bon fonctionnement du CRE, en dotant l'instance d'un -e élu -e en charge de l'instance et d'un -e chargé -e de projet
- Changement de nom du CRE : Conseil Citoyen pour l'Interculturalité ; Conseil Citoyen pour l'Inter culturalité et la Migration (CCII : 2C2I ) : proposition de nom provisoire, à peaufiner en réunion de COPIL avec les autres ateliers

Dernière réunion : pour finaliser et s'accorder sur le nom, à organiser avec le COPIL et membres de l'atelier à convier